Janvíer 2011

NOUVELLE INITIATIVE POUR LE CHANGEMENT

Manifeste pour des droits et libertés

Près d'un demi-siècle après le recouvrement par notre pays de sa souveraineté nationale, la construction de «l'Etat démocratique et social» dans «le respect des libertés fondamentales» telle qu'énoncée par la Déclaration du 1^{er} Novembre 1954 et la Plate-forme du Congrès de la Soummam est à l'arrêt. Les promesses nées de l'ouverture d'octobre 1988 sont laminées par un nouveau processus de légitimation dévoyé par de multiples verrouillages et la fraude électorale, tandis que le maintien pour une durée indéterminée de l'état d'urgence fait régresser les libertés publiques. Une normalisation à marche forcée entrave les forces sociales et bloque le règlement pacifique des conflits. Toute contestation est ainsi poussée à s'exprimer par la violence. Etouffée, la classe politique est dangereusement réduite à la sauvegarde des appareils. En l'absence de séparation des pouvoirs, de contre-pouvoirs institutionnels et non étatiques, l'impunité devient la règle et la corruption prolifère. Le droit de la force l'emporte sur la force du droit.

Cette situation ne peut plus durer! Les femmes et les hommes épris de justice et de liberté sont interpellés pour faire coïncider l'indépendance avec la liberté et la République avec la démocratie.

- Considérant que le Mouvement national, dans son programme de façon constante et dans ses sigles par deux fois – en 1944 (Amis du Manifeste et des libertés) et 1946 (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques) – a fait explicitement référence aux libertés;
 Considérant que l'Algérie ne peut
- Considérant que l'Algérie ne peut rester en dehors de l'aspiration universelle à la démocratie;
- Considérant que les autorités en place ne peuvent aller à l'encontre des textes juridiques algériens, totamment de la Constitution qui énonce en son chapitre IV un ensemule de dispositions garantissant les droits et libertés;
- onsidérant que les libertés et l'Etat de droit sont les meilleurs moyens pour la défense des plus faibles;
 Considérant que l'égalité des droits,
- Actamment entre les hommes et les femmes, l'égalité de traitement entre les langues arabe et tamazight, sont les garants de la cohésion sociale et de l'intégration nationale;
- Considérant que le maintien de l'état d'orgence, depuis près de deux décennies, viole la Constitution et nuit à l'exercice effectif des droits de l'Homme, aux valeurs démocratiques ainsi qu'à l'imase du pays:
- ques ainsi qu'à l'image du pays; Proclamons par le présent Manifeste pour les droits et libertés le nécessité argente de rétablir la perspective dé-
- moer l'ique par :

 * La levée c. I état d'urgence comme condition première pour jouir pleinement des droits de l'Homme et des Hoertés pul liques garantis par la Constitution et les conventions internationales ratifiées par l'Aleérie :
- des l'ocries pui fique, garantis par la Constitution et les conventions internationales ratifiées par l'Algérie; L'ouverture des espaces politique, syndical, associatif et médiatique nécessaires à la promotion et au respect du pluralisme, indispensable à la vitalité du pays et à son développement; La défense des droits sociaux, dont
- La défense des droits sociaux, dont l'accès au travail, à la protection sociale, au logement, à l'éducation et à la santé sont le minimum vital d'une société solidaire;
 La construction de l'Etat de droit,
- La construction de l'Etat de droit, condition sine qua non à l'indépendance de la justice et à l'égalité de tous devant la loi;
- tous devant la loi;
 La séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire comme fondement essentiel de l'équilibre des pouvoirs:
- La séparation des champs politique et digieux pour garantir l'autonomie individuelle, socle de la modernité politique :
- nité politique ;
 Le respect des droits de l'Homme dans leur intégralité et l'égalité des

droits, indispensables à l'épanouissement de la dignité humaine et à l'exercice de la citoyenneté pleine et entière:

 La légitimité du suffrage universel, expression de la souveraineté populaire sur la base de la garantie des droits fondamentaux de toute(s) minorité(s) et de l'alternance au pouvoir.

Déclarons agir en faveur d'un mouvement d'opinion pour la concrétisation, par des moyens pacifiques, des objectifs énoncés à travers cette plateforme que nous sous-signons. Ce mouvement d'opinion est un re-

Ce indivement d'opinion est un regroupement informel, libre et ouvert à toute personne qui en accepte les idées. Inscrit dans le sens de l'intérêt général, le Manifeste pour les droits et libertés ambitionne d'ancrer la culture civique, d'agir pour le changement afin de faire triompher la citoyenneié pleine et entière et permettre aux Algériennes et Algériens de travailler et de vivre en personnes

Pour signer le manifeste : http://www.manifestedesdroitsetlibertes.net/

LITE DES PREMIERS SIGNATAIRES :

Avec le soutien de : Boudjemaa ABDELI, Intendant ; Ramdanc ACHAB, Editeur : Lyès AHMANACHE, Informaticien : Slimanc AHMANACHE, Commerçant ; Farid AIT IHEDDADEN, Enseignant d'université ; Madjid AIT MAAMAR, Cadre supérieur d'entreprise : Taos AIT SI SLI-MANE, Médiatrice scientifique : Souraya AKKOUCHE ; Abdeslam ALI RACHEDI, Aaz ALOUI, Artiste ; Ex-député : Mohamed AMRIOUI, Doctorant : Arab AOU-DI, Commissaire aux comptes ; Karim AOUGHILAS, P/APC; Boudjema AOUII, chirurgien ORL; Djillali AOURANE, Médecin ; Zoubir AROUS, Enseignant universitaire ; Aheène ASSEMGHOUNE, Gérant de société ; Mohamd AZIR, Journaliste ; Fatma BABA AIS-SA, interprête-traductrice ; Aissam BADRICI, Animateur associatif ; Mohamed BAGHDADI, professeur d'université ; Madjid BEGTACHE, Député ; Malek BEKHOUCHE, Syndicaliste ; Abderahmane BELAID, Professeur en psychiatrie ; Boualem BELOUAR, Gérant de société ; Ali BENAMEUR, Infirmier ; Abdellah BENDAOUD, Cadre supérieur de la fonction publique ; Hizia BEND

JEBAR, Animatrice d'association ; Tahar BENHOUMAR, Ex-député; Youcef BENKHETOU, Directeur d'entreprise ; Brahim BENNADJI, P/APC de Tinebdar ; Djamel BEN-SEBA, Cadre associatif; Mohamed BESSA, Journaliste; Brahim BOU-BRIT, Cadre supérieur ; Djamel BOUDJAOUI, Cadre supérieur ; Karim BOUDJAOUI, Ex-député ; Hacene BOUDJEMAA, Cadre : Chahrazad BOUDRAA, Professeur de lycée ; Nadir BOUHITEM, Inde lycee; Nadir BOUHITEM, In-formaticien; Abderrahmane BOU-KENTAR, Negociant; Yasmine BOULAHIA, étudiante; Mouloud BOUMGHAR, Professeur de droit public; Omar BOURABA, Gérant public : Omar BOURABA, Gérant de société ; Yacine BOUSEFSAF, Cadre supérieur de société ; Kamel BOUTALBI, Retraité ; Ali BRA-HIMI, Député ; Karima BRAHIMI, Poétesse : Inés BRAHIMI, étudiante ; Amazigh BRAHIMI, jycécn ; Samir CHABATI, Fonctionnaire : Jean-Fracois CHALOT conseiller Jean-François CHALOT, conseiller municipal; Omar CHAMI, cadre et municipal: Omar CHAMI, cadre et ancien Pape; Naval CHAMI, Architecte; Fayçal CHAMI, commerçant; Yacine CHAMI, fonctionnaire; El Hassan CHERAFT, Vice P/Ape; Ali CHERARAK, Journaliste; Zine CHERFAOUI, Journaliste; Arezki CHERIGUI, Employé; Louisa CHETTI, ancienne Sénatrice; Mohand CHETTI, Enseignant; Mourad DERRIUJ, Profession libérale: Amar DERRIDJ, Profession libérale: Amar DJADOUNE, Enseignant d'univer-sité; Réda DJEBBAR, Enseignant d'université ; Hamid DJERNINE, Surveillant général ; Sonia DOU-MENG-Ali RACHEDI, Chef de projet; Ihsene El KADI, journaliste; Amar FEDJKHI, Journaliste; Djamel FERDJELLAH, Député; Abderazak FERDJI, commerçant ; Mokrane GACEM, Retraité ; Salah GAOUA, Artiste ; Ode GORISSE, Éducation Nationale ; Larbi GRAINE, Journa-liste ; Boudjemaa GUECHI, Avocat, militant des droits de l'homme; Ab-delkader GUIDJOU, Salarié; Hamid HADDAK, Entrepreneur, Mourad HACHID; Ramdane HAKEM, Économiste ; Hamid HAMI, Inspecteur d'enseignement secondaire ; Florence HAMIMI. Fonctionnaire internationale; Rafik HAMIMI, Urbaniste ; Arif HAMOUDI, Universitaire; ; Arif HAMOUDI, Universitaire ; Zahir HANI, PiApe de Sermaoun ; Djamel HASSISSI, Elu Ape ; Mo-kane HENDEL, Gérant de société ; Essaid HERGAZ, Chef d'entreprise ; Rachida IBRAHIM, Directrice de crèche ; Mohand ISSAD, Professeur de droit ; Ahmed KACI, Journaliste ; Samia KAID, Psychologue ; Yazid KHABER, Journaliste ; Mouhand

Saddek KHELLADI, Élu Apw ;
Kamel KILANI, médecin ; Azyadé
Merième KORICHE, Étudiante ;
Zoubir LAINCEUR, Ex-député ;
Lamara LADOUL cadre retraité ;
Samia LARDJANE, cadre ; Yazid
LHADJ MOHAND, Informaticien;
Yazid LOUBAR, Gérant d'entreprise ; Ali MADANI, Doctorant;
Said MADJOUR, Ex-député ; Mokrane MEBARKI, Retraité ; Nordine
MECHOU, Cadre ingénieur; Cherrif MELBOUCI, Ex-cadre d'entreprise El Hacène MERZOUK,
ex-député ; Nacer MEZAR, Ex-député; Tarik MIRA, Dèputé ; Mohamed MOHAMMEDI, Commerçant;
Abderrezak MOKHEBI, élu Apw;
Omar MOUSSI, Acteur associatif ; M'hamed NACER, Professeur
d'université; Mohamed NAMAOUI,
Cadre supérieur de société ; Madjid
NATH CHERIF, Cadre supérieur
de la fonction publique ; Boussaud
OUADI, Editeur ; Hamid OUAZAR, ex-député ; Larbi OUAZIB,
Commerçant ; Mahieddine OUFERHAT, Directeur de centre de forma-

tion; Smail OUHARZOUN, Cadre à la retraite; Abbenour OUYAHIA, Cadre chimiste: Samir REKKIK, Journaliste; Ahmed REZINE, Chercheur; Achour SACI, Elt. Apw: Naïma SAHRAOUI, Einseignante d'université; Saïd SALHI, Animateur associatif; Boussaa, JCARAOUI, Ex-député: Ali SAYAD, Homme de lettres; Massinissa SEBAI, Cadre supérieur d'entreprise; Yasmina Si ABDERRAHMANE, Cadre supérieur g'entreprise; Yasmina Si ABDERRAHMANE, Cadre supérieur d'entreprise; Yasmina Si ABDERRAHMANE, Cadre supérieur c; Souad Si ABDERAHMANE, étérinaire au chômage; Hamadi SLAMAI, Comptable; Fariza SLI-MANI, Diactrice de crèche; Mourad SLIMANI, Journaliste; Nabila SMAIL, Avocate; Nabil SOUAMI, Gérant de société; Wassyla TAM-ZALI, Militante fix iniste; Brahim TAZAGHART, Editeur; Ahmed TIMIZAR, Enseignant d'universite; Boualem TIMRI, Commerçant; Azzedine TINOUCHE; Eli **DW: Mouhend TOUAZI, Gérai: de société; Nesroulah YOUS, Artiste —militant des droits Humains; Nouredine YOUNSI, Entrepreneur.